

L'EICom surveillera la libéralisation du marché de l'électricité

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Energieia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie**

Band (Jahr): - **(2007)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-643213>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'ElCom surveillera la libéralisation du marché de l'électricité

INTERNET

Commission de l'électricité (ElCom):
www.elcom.admin.ch

En 2008, nous y serons: le marché suisse de l'électricité sera libéralisé. Il incombera dès lors à la Commission de l'électricité (ElCom), instance indépendante, de surveiller l'ouverture du marché en Suisse.

La nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) crée les conditions nécessaires à la libéralisation du marché suisse de l'électricité. Cette libéralisation doit permettre au marché d'exister davantage et, partant, favoriser l'exercice de la concurrence, ce qui se traduira par une plus grande équité des coûts et une meilleure transparence en la matière. L'ouverture se fera par étapes et ne concernera dans un premier temps que les gros consommateurs d'électricité. Les petites entreprises et les ménages – plus de 90% des consommateurs – ne pourront choisir librement leur fournisseur d'électricité que dans cinq ans. Malgré l'ouverture progressive, les réseaux électriques restent des monopoles de fait, autrement dit des domaines dans lesquels les lois du marché ne s'exercent pas. Il est donc indispensable qu'une autorité nationale de régulation surveille et fasse appliquer les modalités d'utilisation des réseaux et d'accès aux réseaux fixées par la loi. En Suisse, ce rôle est dévolu à la Commission de l'électricité (ElCom). Cette commission instituée par le Conseil fédéral en juin 2007 compte sept membres, trois Romands et quatre Suisses alémaniques, et sa présidence est assurée par l'ancien conseiller aux Etats Carlo Schmid.

L'ElCom prête à fonctionner

A partir de 2008, la commission veillera à ce que les gestionnaires de réseaux n'abusent pas de leur position dominante sur le marché. Ainsi, un consommateur final aura la possibilité, par exemple, de contester auprès d'elle un tarif d'utilisation des réseaux majeurs. Frank Rutschmann, secrétaire de l'ElCom, apporte quelques

précisions: «En tant qu'autorité judiciaire indépendante, l'ElCom rendra des décisions dans les litiges relatifs aux tarifs de l'électricité, aux rémunérations de l'utilisation du réseau ou à l'accès au réseau.» Mais l'ElCom peut aussi agir d'office et ordonner une baisse des prix ou interdire une augmentation si les tarifs annoncés par les exploitants de réseaux sont trop élevés. En outre, la commission observe l'évolution du marché de l'électricité et surveille la sécurité de l'approvisionnement et l'état des réseaux électriques. C'est elle également qui tranche si des divergences apparaissent en lien avec la rétribution du courant injecté à un prix couvrant les coûts. Elle coordonne ses activités avec les régulateurs européens du marché de l'électricité.

Il reste encore beaucoup à faire avant l'entrée en fonction officielle de l'ElCom, comme l'explique Frank Rutschmann: «Pour le moment, nous sommes surtout occupés par les contacts à prendre avec les principaux partenaires et avec les régulateurs européens, ainsi que par la mise en place du personnel et de la structure nécessaires à notre secrétariat.» Mais les défis véritables arriveront avec les premières décisions que la commission aura bientôt à rendre. On ne peut que se féliciter de la forte motivation qui anime les membres de la commission et les collaborateurs et collaboratrices du secrétariat. Souhaitons que la commission soit prête dès l'année prochaine à assumer ses tâches multiples en sachant imposer ses vues et qu'elle contribuera ainsi à une libéralisation réussie du marché de l'électricité.

(sar)